

## **2017/01/25 – Grégory Cassan – Article RSE – Lafarge en Syrie**

Le 19 janvier, le Ministère de l'économie et des finances a confirmé le dépôt d'une plainte et l'ouverture depuis octobre d'une enquête préliminaire par le parquet de Paris contre le cimentier Lafarge. Soupçonné d'avoir violé l'embargo européen de 2012 sur les achats pétroliers auprès du régime de Bachar al-Assad, le groupe est soumis à une pression juridique, sociétale et réputationnelle inédite.

Il s'agit d'une plainte inédite puisque, jusqu'à présent, Bercy n'avait saisi le parquet qu'en matière de fraude fiscale ou pour d'autres formes de délits économiques. Cette initiative nous rappelle la posture offensive des autorités américaines qui n'hésitent pas à sanctionner les entreprises lorsqu'elles ne se soumettent pas aux embargos imposés. En mai 2015, la banque française BNP Paribas avait ainsi été condamnée par la justice américaine à payer une amende de près de 8 milliards d'euros pour avoir contourné les embargos sur Cuba, l'Iran, le Soudan et la Libye.

L'interdiction édictée en 2012 par l'Union européenne porte sur l'achat de pétrole auprès du régime de Bachar al-Assad. Notons que cette mesure pris une autre teneur lorsque l'EI occupa la région, elle devenu implicitement un dispositif de lutte contre le financement du terrorisme. Et c'est durant l'été 2013 que Lafarge fut contraint de se mettre en relation avec l'EI pour garantir la libre circulation de ses employés et de ses matériaux, ainsi que son approvisionnement en matières premières.

De possibles arrangements financiers entre Lafarge et l'EI avaient déjà été révélés en juin 2016 par le journal Le Monde, qui affirmait que la direction de Lafarge à Paris avait été mis au courant. Ensuite, une pétition sur internet avec plus de 47 000 signatures avait appelé au boycott de l'évènement Paris plages organisé par la mairie de Paris au motif que Lafarge était le fournisseur de sable.

En novembre de la même année, l'ONG Sherpa déposa pour les même motifs une plainte pour « financement de terrorisme, complicité de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité ». Onze anciens salariés d'origine syrienne s'étaient constitués partie civile mais l'ouverture d'une information judiciaire n'a jamais vu le jour. Plus récemment, une pétition mise en ligne par cette même ONG sur le site Powerfoule réclame au parquet de faire toute la lumière sur le rôle présumé de l'entreprise Lafarge dans le financement de l'EI.

Notons que c'est Jacob Waerness, un ancien gestionnaire de risques de Lafarge en Syrie, qui a ébranlé l'affaire. Celui-ci a témoigné au journal France 24 de l'exactitude de ces arrangements dans un entretien réalisé sur Skype en novembre 2016, avant que l'enregistrement soit diffusé sur internet.

Alors que cette affaire reste assez discrète et qu'aucun protagonistes n'ait encore apporté des précisions complémentaires, elle met néanmoins en lumière l'attention grandissante des services de Bercy sur les activités économiques pouvant contribuer, directement ou indirectement au financement du terrorisme, ainsi que les liens systémiques entre gouvernance perfectible et violations des droits de l'homme.

Enfin, Jacob Waerness pourrait un jour être entendu comme un lanceur d'alerte dans un contexte qui réunit les conditions de protection issue de la directive européenne « Secrets d'affaires » ainsi que de la loi « Sapin II ».